

LES VILLENEUVE-TOURRETTES-LÈS-FAYENCE ENTRE CONVERSION, ABJURATION, RECATHOLISATION ET FIDÉLITÉ POLITIQUE

Myriam A. Orban

La présente étude a pour objet de répertorier dans la Maison des Villeneuve, ceux qui ont adhéré à la « Religion Prétendument Réformée » et dont les fiefs sont situés en Provence orientale ; plus particulièrement dans les actuels départements du Var, des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes, et, que ce soit durant toute leur vie, ou pour certains, par épisodes selon les circonstances. Sauf exception, la lumière n'est pas définitivement faite sur tous les Villeneuve ayant adhéré à la confession de foi protestante. Les travaux de Thierry Wanegffelen corroborent nos sources : il y a ceux qui adhèrent totalement, ceux qui rejettent totalement, et tout un entre-deux : ceux qui sont séduits, mais dont la rupture avec l'Église de Rome est un choix trop douloureux, et ceux qui passèrent d'un camp à l'autre¹. Christophe de Villeneuve-Bargemon est qualifié de chef de parti catholique par les historiens du XIXe siècle ainsi que les Villeneuve-Mons, cependant au regard du chercheur protestant, leurs engagements sont plus complexes. Revenu des guerres d'Italie s'estimant peu récompensé, le baron des Adrets prit le commandement des troupes protestantes en Provence en 1562 ; destitué par le prince de Condé, il revint au catholicisme en 1567.

En ce qui concerne les sources, je me suis intéressée aux écrits des historiens locaux du XIXe siècle qui ont, parfois, eut bien des difficultés à comprendre à quel parti ces nobles s'étaient ralliés. À moins qu'il n'y eut le désir de minimiser l'importante diffusion de la religion protestante en Provence orientale parmi les nobles et les notables. Pour mieux les situer, la récurrence des prénoms m'a contrainte d'indiquer les noms et prénoms des épouses et les dates de mariage lorsque cela était possible vu la difficulté à identifier ces protestants de la première génération, et d'en déterminer le nombre. Pour la clarté j'ai ajouté à leur patronyme la ville où ils ont leur château principal et numéroté les prénoms par ordre de naissance. Quant aux registres de baptême protestants, s'ils ont existé, ils ont pratiquement tous disparus, en outre le synode de Paris de 1559 admettait l'inscription dans les registres dits « papistes » (article 35), le prêtre catholique restait alors le véritable officier d'état civil. Et pour ce qui est des décès, les réformés se préoccupèrent assez tard, en 1584 environ, lors du synode de Montauban de l'enregistrement des défunts. La législation n'était pas encore appliquée dans toute sa rigueur, et les réformés étaient encore bien mal organisés dans les provinces. Concernant les protestants, les registres catholiques ne sont pas une référence fiable, car il eut pu avoir des ajouts postérieurs. Le commandement de troupes durant les guerres et guérillas proprement provençales entre carcistes (catholiques) et razats (protestants), est un indicateur déterminant pour les nobles tant la question religieuse imprégnait ces mouvements.

Abjurer ?

Certes, les différents édits, ordonnances, décrets, mettaient à mal leur liberté et la confiscation de leurs biens mettait à mal leur état financier. Nombreux sont ceux qui se sont

¹ Thierry WANEGFFELEN, *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVI^e siècle*, Paris : Champion, 1997 ; Yves KRUMENACKER (éd.), *Lyon 1562, capitale protestante. Une histoire religieuse de Lyon à la Renaissance*, Lyon : Olivétan, 2009.

ruinés durant les luttes entre partis religieux puis politiques qui ravagèrent la Provence. Quand Henri IV se convertit au catholicisme, la noblesse seconde protestante, quoiqu'ébranlée par ce revirement, suivit son exemple. (La conversion peut être comprise comme un ralliement politique et non comme une adhésion spirituelle.²). La pression de l'environnement familial et social, est un facteur important dans les choix auxquels ces nobles ont dû faire face et peut-être aussi la question des lieux d'inhumation. Les archevêques de Provence incitèrent les évêques à veiller à ce que les protestants soient déterrés des cimetières afin de ne pas les polluer ; les nobles ont gardé l'habitude d'enterrer leurs défunts dans des caveaux familiaux.

Le concile de Trente a mis de l'ordre au sein de la catholicité et fin du XVI^e siècle, les évêques de Provence sont sélectionnés pour leur indéfectible fidélité à Rome afin d'obvier aux déboires occasionnés par certains de leurs prédécesseurs. L'espace public est saturé de symboles catholiques et régulièrement investi par les processions de l'Église romaine. Les amères défaites et leurs conséquences, massacres et trahisons, ont ruiné cette noblesse et plus tard les procès entre les enfants au sujet de l'héritage contribuent à dilapider ce qui reste de biens. Il y eut enfin les réconciliations et la nécessité de choisir une épouse pour reconstituer un patrimoine.

La pression pour les conversions se fait plus tyrannique. Forcé par la Ligue, Henri III révoque tous les édits de tolérance précédents par l'édit de Nemours signé le 7 juillet 1585 qui interdit l'exercice du culte protestant. Il ordonne aux pasteurs de s'exiler sous peine de mort et aux fidèles de se convertir ou de partir dans les six mois. Les protestants prennent peur, pour eux-mêmes, pour leur droit à exercer leur profession, pour la conservation de leurs biens. Ils ne peuvent plus exercer la moindre charge publique et doivent restituer les places de sûreté.³ Le 7 octobre le roi publie un nouvel édit « *Déclaration de Henri III sur son édit du mois de juillet* », dans lequel il s'attaque aux finances du parti huguenot, et revient sur le délai de six mois qu'il avait accordé pour abjurer en le ramenant à 15 jours. En particulier, ce nouvel édit impose que les réformés, - et les catholiques qui les auraient aidés -, déposent les armes immédiatement sous peine d'être coupables de crime de lèse-majesté et que dans le cas où ils refuseraient, tous leurs biens soient saisis au profit du roi. Les femmes disposent de six mois supplémentaires. Ceux qui étaient débiteurs des huguenots, s'ils n'honorent pas leurs dettes, sont passibles d'être condamnés au quadruple, et passibles de poursuites criminelles. Agrippa d'Aubigné écrit qu'il « *fit aller à la messe trois fois plus de réformez que n'avoit fait la saint Barthelemi* ».⁴

L'official d'Aix ouvre un registre spécial pour recueillir les abjurations qui couvre la période allant du 30 juillet 1585 au 24 mars 1589, à laquelle s'ajouteront une autre période allant de 1594 à 1606 et un acte isolé de 1638. Des lettres royales (ou missives royales) sont envoyés dans les sénéchaussées du royaume en 1587 pour faire appliquer l'édit.⁵ L'absence du soutien des pasteurs est fatidique en Basse-Provence. Dans le Dauphiné et dans les Alpes-de-Haute Provence, où les pasteurs sont plus présents étant donné leur proximité avec Genève, ils se sont maintenus dans leur foi réformée et certains des descendants préféreront l'exil que l'abjuration comme les Villeneuve De-la-Colette. Toutes ces raisons ont amené la plupart des Villeneuve calvinistes de la Provence orientale à abjurer.

² Pierre-Jean SOURIAU, *Fidélité et conversion chez les chefs de guerre protestants au début du XVIII^e siècle*, Les Convertis, LARHRA - Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes - UMR5190 p. 23-37.

³ Michel PERNOT, *Henri III, le roi décrié*, Ed. de Valois, Paris, 2013, p.334.

⁴ Arlette JOUANNA, « 36. Réforme catholique et naissance de la Sainte Ligue (1584-1587) », dans : *La France du XVI^e siècle, 1483-1598*. Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2012, p. 573-586. URL : <https://www.cairn.info/la-france-du-seizieme-siecle-1483-1598--9782130609223-page-573.htm>

⁵ <http://www.appy-histoire.fr/docs/prov15881602.pdf>

Les Villeneuve-Tourrettes-lès-Fayence

Famille noble attestée en Provence depuis le XIII^e siècle venue (peut-être) de Barcelone (Espagne) à la suite du roi d'Aragon, les Villeneuve sont une famille d'extraction chevaleresque. Au XVI^e siècle, ils font partie de la noblesse seconde (les élites nobiliaires situées juste en dessous de la grande aristocratie des pairs et des ducs) qui encadre le pays, sert de relais au pouvoir monarchique et aux princes et fournit les cadres de l'armée. Cette noblesse fournit les chefs des partis qui se forment lors des huit guerres de Religion regroupant une clientèle de gentilshommes (qui ont les mêmes valeurs), de notables et des " petites gens ". Les Villeneuve sont alliés par le jeu des mariages aux grandes familles de la noblesse : les Grimaldi, les Castellane, les Grasse et se rattachent à quelques familles princières étrangères. Ils sont puissants, mais divisés⁶. Nous notons trois branches principales :

- la branche des barons des Arcs, créés marquis de Trans en 1505 (premier marquisat de France), puis de Flayosc en 1678 ;
- la branche des barons de Tourrettes-lès-Fayence (Var), dont sont issus les rameaux de Villeneuve-Bargemon et de Villeneuve-Esclapon ;
- la branche des barons, puis marquis, de Vence dont font partie les Villeneuve-Gréolières et Villeneuve Tourrettes-lès-Vence (Alpes-Maritimes). En 1231, Romée de Villeneuve, connétable et grand sénéchal de Provence, fonde une nouvelle ville entre Grasse et Nice (actuelle Villeneuve-Loubet – AM) et y fait construire son château pour asseoir son pouvoir en Provence orientale. En 1238, il hérite de la seigneurie de Vence et donne ainsi naissance à la branche des barons de Vence.

Dans chacune des branches de cette famille, il y eut des protestants que l'on peut repérer notamment grâce aux choix des prénoms de l'Ancien Testament. Grasse ainsi que Tourrettes-lès-Vence, Coursegoules, Vence, domaines des Villeneuve, sont considérées comme des fiefs protestants ; leurs seigneurs protègent les adeptes de la nouvelle religion, acceptent des consuls protestants et s'engagent dans les combats qui enflamment les partisans des camps catholiques et protestants. La plupart de leurs possessions sont des coseigneuries qu'ils doivent partager avec des cousins ou des évêques. (Le château de Gourdon dans les Alpes-Maritimes est coseigneurie des Villeneuve et des Grasse-Bar avant d'être cédée aux Lombard.)

Les premières ruptures

La Provence orientale représente un enjeu pour les puissances européennes qui se disputent l'espace alpin et le nord de la péninsule italique. Cette dimension stratégique n'est pas sans conséquences dramatiques pour le territoire et la population, victimes de sièges, de razzias, et d'un sentiment très fort de vivre dans une permanente insécurité.⁷ Les troubles ont commencé dès 1559. Deux capitaines, les frères Richieu de Mauvans⁸, soldats revenus des guerres d'Italie où ils furent convertis par les Allemands luthériens, étaient impatients de faire basculer la Provence du côté réformé et ont tenté de rallier les Églises protestantes de Provence à la conjuration d'Amboise⁹. Ayant dû se rendre à Aix pour y être jugé, Antoine tomba dans une embuscade et fut assassiné sauvagement par des catholiques. Pour venger son frère, Paulon de Mauvans engagea une série de guérillas : coups de mains, chevauchées et prises de bastions

⁶ Cahiers de Généalogie Protestante (CGP), n°149.

⁷ Anne BROGINI, *Entre France et Espagne, les crises dans le comté de Nice au XVI^e siècle*.

⁸ Mauvans se situe près de Saint-Cézaire-sur-Siagne (AM).

⁹ Une tentative de mettre le jeune roi hors de l'influence des Guises.

catholiques, aidé par les vaudois acquis aux thèses luthériennes.¹⁰ La réplique catholique ne se fit pas attendre et on peut considérer que 1559 marque le début des guerres de religion en Provence. Le ressort psychologique de cette noblesse est la guerre. Nombre d'entre eux ont participé aux guerres d'Italie durant la première moitié du siècle. Lors des guerres d'Italie (1497-1559 Paix du Cateau-Cambrésis), les nobles au contact des lansquenets allemands luthériens au service de la France qui combattaient tout au long de la frontière actuelle avec le Piémont, ont pris connaissance des thèses de Luther. Les futurs conflits religieux sont en germe dès leur retour sur leurs terres.

Les abjurations

L'on trouve dans les archives les abjurations de quelques Villeneuve ce qui signifie pour le moins qu'ils avaient adhéré à la R.P.R. L'on peut donc s'interroger sur ce revirement. La première abjuration est celle de Jean II (1535 - † 6 mai 1586 à Tourrettes-lès-Fayence). Le seigneur de Tourrettes-lès-Fayence n'ignore pas que les *nouvelles doctrines* sont prêchées sur ses terres. On peut raisonnablement conjecturer sinon son adhésion, tout au moins son intérêt au plus tard en 1559 qui sonne le début des guerres de religion en Provence initiées par les frères Richieu de Mauvans. Fils de Jean I, seigneur de Tourrettes et de Marguerite de Foix, Jean de Villeneuve est qualifié haut et puissant seigneur et baron de Tourrettes. Un titre hautement honorifique et qui confirme son importance. Son territoire englobe Mons, La Napoule et Esclapon, et leurs terroirs. Son père Antoine de Villeneuve avait repeuplé le village de La Napoule en ayant recours à 20 familles originaires de la Rivière de Gênes en Italie. Le 20 mai 1461, il conclut avec ses anciens et nouveaux sujets une charte de franchise comportant 29 articles. Moyennant certaines charges, taxes et corvées, le seigneur accorde la protection à ses sujets, s'obligeant « *à faire le guet, la nuit et le jour, sur les tours de son château* ». Il leur donne la permission de chasser les sangliers, les cerfs, les lapins ou les perdrix, à charge pour eux de donner au seigneur la tête du sanglier et le cuissot du cerf. Il leur donne également l'autorisation de pêcher aux lieux choisis, avec « *un droit de préférence aux napoulencs...* » Une clause anecdotique de cette charte stipule que « *les femmes bavardes ne seront pas poursuivies en justice pour des paroles injurieuses prononcées au four, à moins qu'elles ne fassent l'objet de plainte* » !¹¹

Jean est viguier de Toulon en 1557, gouverneur de Fréjus (viguerie de Draguignan) en 1562, capitaine de cent hommes d'armes, une attribution de titre ou grade qui incarne la figure paradigmatique de l'héroïsme inspiré de l'Antiquité, nourri des nouveautés technologiques de la Renaissance. Culture, foi et vertu morales sont ses dénominateurs.¹² En 1573, après un procès, car il eut des opposants, il est fait Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et en 1578, il sera gouverneur des îles de Lérins et de Draguignan, une charge octroyée par le roi.

Jean II épouse le 26 mars 1562 Pierrette d'Oraison fille du baron puis comte Antoine d'Oraison († 1586) originaire des Alpes-de-Haute-Provence converti à la Réforme. Il fit deux testaments : en 1574 il nomme David son fils aîné (né en 1564), héritier du château d'Esclapon, puis le 12 septembre 1583, il confirme David, héritier et, à défaut, substitue Jean, son troisième fils (né en 1565) ; il y indique la répartition de l'héritage.¹³ Malheureusement quelques décennies plus tard, en 1621 ce testament sera l'objet d'un très long procès intenté par Hercule,

¹⁰ En Provence, les vaudois se sont ralliés à la Réforme dès le synode de Chanforan (Val d'Angrone) en 1532. Leurs colonies sont attestées le long du Var et dans le comté de Tende.

¹¹ Magazine de Mandelieu-La-Napoule, Hors Série, 2009.

¹² Stéphane GAL, *Charles Emmanuel de Savoie, la politique du précipice*, Paris, Payot 2012, p. 103.

¹³ AD Var, B 406, fol. 9 v.

le benjamin de la famille, contre son frère Jean III pour réclamer la part d'héritage qu'il estimait lui revenir. Il est probablement pauvre car Pierrette d'Oraison lui octroya une donation ce qui ne l'empêcha pas de continuer les procédures après le décès de sa mère. Cette donation est une pratique assez courante ainsi que le soulignent Valérie Pietri et Germain Butaud dans leur article *Les enjeux de la généalogie*.¹⁴ Elle avait reçu de sa mère, en 1594, ce qui restait du patrimoine familial dévalorisé par le saccage du château en 1575.¹⁵

Le couple élève leurs dix-sept enfants dans la religion protestante. Certains ont été envoyés à Genève pour leur éducation. Néanmoins, Jean de Villeneuve abjure le 17 avril 1586 quelques jours avant sa mort à 51 ans. Outre l'édit de Nemours qui fit abjurer bon nombre de protestants, notons qu'il est *peut-être* atteint de la peste qui a resurgi en Provence, et craint de mourir. Son fils David (1564-1592) âgé de 28 ans abjure le mois suivant. Les Archives départementales du Var possèdent deux actes. En effet, après avoir abjuré, et suite à sa requête « pour obtenir inhibitions et défenses à l'encontre de ceux qui le rechercheraient pour cause d'appartenance à la religion prétendue réformée »,¹⁶ David obtient, le 10 mai 1586, devant l'official de Fréjus un acte de recatholisation.¹⁷ Dans son cas, il semble bien que ce soit la peur qui le guide. Ses biens lui seront rendus au vu de « l'acte de recatholisation faite par lesdits Villeneuve Père et fils par devant Jehan Senequier, prestre et viquaire de la paroisse de Tourrettes ». ¹⁸ L'on note également l'abjuration de sa sœur Lucrèce (1574-1637) qui a 12 ans. (Elle sera mariée en 1596 à Fouques VI Pontevès-Bargème, catholique). David trouvera la mort à la bataille de Fontaine Française le 5 juin 1595. La Ligue qui s'était alliée aux Espagnols est définitivement défaite¹⁹.

D'autres enfants ont sans doute abjuré mais l'on ne possède pas, à l'heure actuelle, les documents. Quant à sa veuve, Pierrette d'Oraison, elle soutient la cause d'Henri de Navarre, prétendant au trône de France et la cause protestante. Sa petite forteresse de Tourrettes-lès-Fayence sert de refuge pour les protestants contre, notamment, les attaques de leurs voisins catholiques de Fayence. Pierrette d'Oraison alla mourir au Luc le 17 novembre 1626, elle n'avait pas abjuré.

Nonobstant, la fratrie est divisée. Avec trois de ses frères, Charles, Scipion et César Hercule, mène une série de procès contre ses autres frères. Il s'oppose à la façon dont leur aîné, Jean III, a recueilli l'héritage de leurs grand-père et père, Jean Ier et Jean II. Héritier ab intestat de son frère aîné David, Jean III conformément aux volontés testamentaires de son père, devait dédommager les onze autres enfants de 10 000 livres chacun. Cette somme par ailleurs excessive vu l'état des finances de la famille, ne put être honorée, Hercule se colloque en 1610 sur une partie des terres d'Esclapon et d'Avaye (Var), constitutives des possessions de la branche de Tourrettes. Il est vrai que seul l'aîné hérite des biens et que les autres enfants vivent le plus souvent dans une grande précarité. Le fils de Jean III, Gaspard, continua le procès et

¹⁴ Germain BUTAUD, Valérie PIÉTRI. *Les enjeux de la généalogie (XIIe-XVIIIe siècles). Pouvoir et identité*. Autrement, 2006, Yvan Gastaut et Stéphane Mourlane, 978-2-7467-0864-7. ffhalshs-01225331f.

¹⁵ <http://www.chateau-fort-manoir-chateau.eu/chateaux-alpes-haute-provence-chateau-de-clumanc-perier.html>

¹⁶ Plusieurs Villeneuve ont reçu des prénoms bibliques (Ancien Testament), un usage recommandé par le synode d'Orléans de 1562 mais rare parmi la noblesse qui préfère les prénoms venus de l'Antiquité : « Touchant les noms qui sont imposés aux enfants, les ministres rejeteront ceux qui restent du vieux paganisme; et pareillement n'imposeront aux enfants les noms attribués à Dieu dans l'Écriture sainte, ni pareillement les noms d'office, comme Baptiste, Archange. Et au reste, ils avertiront les pères et les parrains de choisir les noms approuvés dans l'Écriture, tant que faire se pourra ».

¹⁷ AD Var, 16 J 20, Fonds Villeneuve-Tourettes.

¹⁸ AD Var, 1 B 345.

¹⁹ Dictionnaire de la noblesse de France, Volume 14, François Alexandre Aubert de la Chenaye Desbois.

réussit, par arrêt du parlement en 1645, à se faire restituer ces terres moyennant le paiement d'une somme de 12 223 livres en six annuités, qu'Hercule accepta de proroger en 1653 jusqu'en 1664. Entre temps Hercule était mort. De sa seconde épouse, Honorade de Barras (épousée en 1633), il eut sept enfants.

À Mons, des seigneurs entrepreneurs

Non loin, leurs cousins, seigneurs de Mons qui possèdent le magnifique château de Beaugard, sont définis comme ligueurs alliés au duc de Savoie par les historiens du XIXe siècle. Toutefois l'on remarque que leur fille, Marguerite de Villeneuve-Mons a été mariée au protestant Jean de Génas d'Éguilles († 1587). À cette époque, les familles choisissaient de s'allier en fonction des adhésions religieuses et politiques. Son père Gaspard de Villeneuve-Mons (1535-1596) frère de Jean de Turrettes-lès-Fayence a été marié à Claude de Carbonnel du Cannet, de famille protestante (actuellement Cannet-des-Maures - Var) ce qui induit une alliance politico-religieuse. Notons que ces gentilshommes furent des entrepreneurs. En collaboration avec un fabricant marseillais, Gaspard de Villeneuve entreprend la construction d'une savonnerie à Théoule (Théoule-sur-Mer) en 1630. L'usine est importante pour l'époque et conçue de façon « moderne » : Elle est censée épargner « le travail de cent hommes par jour »²⁰.

Marguerite a pour frère Henri de Villeneuve dit le Cruel (assassiné le 21 août 1595) qui semble avoir choisi la Ligue après l'assassinat de son père par les villageois et rejoint le chef de la Ligue, Hubert de Vins. Il participe à la bataille d'Allemagne qui est une victoire pour les protestants conduits par Lesdiguières et Nicolas de Castellane. Il est nommé gouverneur de Grasse le 15 janvier 1591 par le duc de Savoie²¹. Par transaction du 3 août 1551, le jeune Henri de Villeneuve a cédé ses moulins à et à blé et à huile à la communauté. Son épouse, Constance Fernandez fera casser cette transaction. Veuve, Marguerite abjure en 1588 ; dans l'acte, elle reconnaît s'être convertie au protestantisme après son mariage en 1576, mais l'on peut en douter.²²

Le seigneur cède quitte, remet et désempare à ladite communauté de Mons, manans et habitants d'icelle tous et chacun les droits qu'il a et peut avoir et à lui compétant, spectant et appartenant sur les deux moulins à blé posés sur la rivière de Siagne et appelés les moulins de fer, avec les droits de paradauvre, à faire au dit lieu lequel tient à service du dit seigneur. Noble Pierre Henry du dit Mons, et plus le dit seigneur cède quitte et remet et désempare à la dite communauté et particuliers d'icelle les moulins, paradours, resclause et presse déjà faits et commencés par le dit seigneur en la dite rivière de Siagne et au lieu-dit au pas de la traïlle avec le obligés pour raison de ce fait et action qu'il a contre les maîtres auxquels la dite facture a été donnée à prix fait en argent qui en a déjà été payé et déboursé par le dit seigneur aux dits maîtres avec lissance, faculté, pouvoir et autorité que les dits manant et habitants pourront tels 'engeins' faire faire et parfaire et après iceux faire travailler à leur plaisir et prendre, lever et exiger le profit qui en proviendra, et sera permis et loisible à la dite communauté aire d'autres 'engeins' tant à blé, huile et paradours aux lieux et font dessus de la dite reclause d'aou pas de la traïlle et de là en bas par toute la Siagne durant le dit terroir de Mons et non point depuis la dite resclause d'aou pas de la traïlle

²⁰ Magazine, Hors-Série, 2009.

²¹ Mémoires de la Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, 1870.

²² E. de BALINCOURT, *Histoire de la Maison de Génas*, Epinal-Bruyère-Melun, 1879-82. - Arlette Playouste, *PH-1999-49-197 04 - Provence historique, Réformés de l'ombre au XVIe siècle, Lecture d'un registre d'abjurations de la fin du siècle*, p. 600ss.

en haut sauf et réservé au dit seigneur de Mons et aux siens faire en la dite rivière de Siagne et depuis la rescluse d'aou pas de la traile jusqu'au engeins de Noble Pierre Henry, tous les autres engeins à son plaisir hormis le blé et l'huile et paradour à drap, le tout sous préjudice des engeins des susdits, lesquels engeins serviront tant aux habitants de la dite communauté que autres étrangers qui voudront y venir.²³

Les péripéties des Villeneuve-lès-Fayence sont représentatives de ce que vivent la plupart des nobles calvinistes. Au XVII^e siècle, ces familles sont, pour la plupart, retournées au catholicisme. Toutefois, le protestantisme a laissé des traces ; les communautés et ébauches d'Églises ont perduré. Les évêques s'attachèrent alors à les répertorier et à les traquer. Louis XIV donne des ordres pour éradiquer le mouvement en Provence et plus précisément en Provence orientale.

²³ ASSOCIATION DES OLEICULTEURS DU PAYS DE FAYENCE, Mons, ses oliviers, ses moulins, brochure n°2, 2019.